

Image not found or type unknown



acte authentique non signé dans les délais à cause du notaire

Par **agnes t**, le **31/07/2012** à **23:07**

Acquéreur d'un bien ,je ne peux avoir un rv pour signature acte authentique(prévu au plus tard 1/08/2012 au compromis de vente)car le notaire ne fait pas le nécessaire(congés..)Il ne répond pas aux mails ni téléphone.Un retard imputable au notaire peut-il entrainer des dédommagements de sa part? sachant que je dois rester en location de mon logement en attendant la signature de l'acte authentique.Merci